



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Concours externe et interne d'ingénieur des services techniques (IST) au titre de
l'année 2023**

Rapport du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président : Gilles CANTAL (excusé)

Vice-Président : Franck BADEL

Membres du Jury : Alain VAUTRINOT, Ingrid DESAILLY, Thibault DELHOUSTAL, Roberto DIJOUX,
Alexandre FLEURY, Florent JACQUEMOT, François MOUSSET et Marie-Francoise DELEPIERRE

Les statistiques

Statistiques du concours externe:

Session	Concours	Nombre postes ouverts	Nombre candidats inscrits	Nombre candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admis LP
2023	Immobilier National	7	25	25	21	12	6 barre à 12,750/20
	Immobilier Zone Est	3	3	3	2	0	0
	Immobilier Zone Nord	1	6	6	5	3	1 barre à 14,75/20
	Logistique National	3	12	12	7	4	1 barre à 14,500/20
Total		14	46	46	35	19	8

Statistiques du concours interne:

Session	Concours	Nombre postes ouverts	Nombre candidats inscrits	Nombre candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admis LP	Candidats admis LC
2023	Immobilier National	6	81	63	24	22	6 barre à 13	1 barre à 12,83
	Immobilier Zone Est	3	14	12	4	3	2 barre à 12,917	
	Immobilier Zone Nord	1	9	7	4	4	1 barre à 13,917	
	Logistique National	2	67	54	7	7	2 barre à 15,667	1 barre à 12,750
Total		12	171	136	39	36	11	2

Les développements ci-après détaillent, pour chaque épreuve, les appréciations des membres du jury et quelques recommandations aux futurs candidats.

1 – Pour le concours externe :

L'épreuve d'admissibilité :

Les candidats au recrutement établissent un dossier de candidature comportant le diplôme leur permettant de concourir, un curriculum vitae de deux pages indiquant notamment les formations suivies et, le cas échéant, les emplois occupés ainsi que leur durée, une lettre de motivation et un dossier technique comportant un descriptif de projet réalisé dans le cadre d'un stage ou d'un emploi.

Les candidats sont sélectionnés sur la base des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé par l'avis de recrutement. Les candidats admissibles sont ensuite convoqués aux épreuves orales d'admission.

- le descriptif de projet :

Le descriptif du projet mériterait d'être plus détaillé dans les consignes données aux candidats
Exemple : Vous présenterez une expérience et non plusieurs, dans laquelle vous préciserez clairement votre positionnement et votre action de manière synthétique.

Dans ce descriptif de projet, il était attendu du jury la présentation d'une et une seule expérience récente en lien avec la spécialité choisie au concours et quel a été le rôle du candidat, quelles facilités et difficultés ont été rencontrées, l'expérience retenue.

Le jury a parfois retrouvé la présentation de plusieurs projets qui ne permettaient pas de situer le candidat dans son environnement professionnel. D'autres présentations ne correspondaient pas à des missions d'ingénieur, telles que de la conduite ou la préparation d'opérations immobilières, ni ne traitaient d'un domaine logistique.

Le respect du formalisme du document est également attendu, pour faire ressortir les capacités de synthèse des candidats.

- la lettre de motivation et le CV :

La lettre de motivation doit permettre de mesurer la réalité de la projection personnelle du candidat vers le ministère pour lequel il postule, tout comme le CV doit permettre de mettre en avant des compétences en adéquation avec les métiers des ingénieurs des services techniques.

Le jury a pu regretter que certains CV sont souvent très formatés et ne font pas toujours apparaître l'activité professionnelle réelle (stages effectués, formations, etc). Les candidats ne tiennent pas toujours compte de l'opportunité qui leur est donnée d'utiliser complètement les dispositions du CV, de la lettre de motivation et du descriptif de projet.

Le jury peut constater une distorsion entre le déclaratif du CV et de la lettre de motivation et la réalité.

Il convient de noter qu'une part croissante des candidats au concours externe est constituée de contractuels travaillant pour la grande majorité au sein des SGAMI.

Les épreuves d'admission:

Le candidat au concours externe d'ingénieur des services techniques passe deux entretiens avec les membres du jury :

- un entretien de 30 minutes, visant à apprécier ses aptitudes, sa motivation à exercer les fonctions de ce grade et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.
- un oral technique de 30 minutes, sur la base d'un exposé oral de 15 minutes devant le jury suivi de questions, dans la spécialité choisie, prenant appui sur un dossier à caractère technique mettant le candidat en situation professionnelle et permettant de vérifier les connaissances techniques et la capacité du candidat à conduire un projet.

Le calendrier et l'ordre de passage des candidats ont été modifiés à de nombreuses reprises suite à l'absence, parfois connue à la dernière minute, des candidats admissibles. Si les phases de recrutement sont réparties tout au long de l'année et peuvent être incompatibles avec des candidats exerçant dans le secteur privé, le jury regrette l'absence de nombreux candidats externes exerçant déjà leurs fonctions au sein du ministère.

Ce concours est jugé comme étant très exigeant par les membres du jury.

En effet le passage dans deux commissions successives, à la suite d'une préparation d'une heure du sujet technique nécessite de la part des candidats outre une préparation sur laquelle nous reviendrons, également une certaine « endurance ».

Pour 2023, la majorité des candidats du concours externe sont en réalité des contractuels ou titulaires du ministère de l'intérieur. Malgré cela, ils affichent une méconnaissance de leur environnement de travail et de l'organisation du ministère dans sa globalité. Le jury regrette le manque d'implication des agents de ce vivier.

Le concours externe permet la recevabilité administrative de certains dossiers pour lesquels les candidats n'ont pas le diplôme requis (la condition de diplôme peut-être supprimée pour les mères et pères d'au moins trois enfants). Néanmoins, il est constaté que le niveau de ces candidats n'est pas toujours en adéquation avec le niveau attendu pour accéder au grade d'ingénieur des services techniques, mais a permis la découverte de candidats mieux préparés, au regard de leur ambition.

Les candidats qui obtiennent de bons résultats sont ceux qui ont préparé le concours en faisant preuve de curiosité et qui ont essayé de se projeter dans les fonctions d'un ingénieur des services techniques.

- Sur l'entretien :

Une grande partie des candidats n'a pas préparé le concours et notamment l'entretien « généraliste ».

La phase de présentation est peu structurée et souvent réduite à un rappel des étapes de la carrière professionnelle et les motivations ne sont pas ou peu exprimées. Certains candidats n'utilisent pas le temps qui leur est accordé pour mettre en avant les points forts de leur candidature.

Le jury a suivi un plan d'entretien similaire entre tous les candidats. Si ces derniers n'avaient pu exprimer leurs motivations, les premières questions visaient à compléter ce point, avant de s'intéresser au candidat, son environnement et à sa projection en tant qu'ingénieur.

Le jury a évalué, de la part des candidats, leurs connaissances de l'environnement de travail ministériel, leur capacité à gérer des équipes ou des projets. Des mises en situations managériales ont été réalisées, pour tester leurs réflexes. Le socle minimal de connaissance réglementaire était également éprouvé.

La plupart des candidats a semblé à l'aise dans l'exercice oral, bien que le stress soit parfois perceptible en début ou en cours d'entretien. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su se montrer, vis-à-vis du jury, ouverts, réactifs, sincères et qui ont su affirmer à bon escient leur point de vue.

Pour les candidats déjà présents dans l'administration, la connaissance de l'organisation ministérielle des achats ou de l'immobilier sont des prérequis essentiels. Dans le domaine des ressources humaines, les candidats doivent se projeter dans la gestion de situations humaines parfois complexes.

Le jury aurait apprécié, pour mieux cibler les recrutements, de connaître la nature des postes offerts en sortie de concours, tous modes de recrutement confondus.

Le jury de la session 2023 reprend et complète les recommandations contenues dans les rapports précédents à destination des futurs candidats au concours d'ingénieur des services techniques et insiste à titre principal sur les points suivants:

- préparer soigneusement l'exposé, afin qu'il soit structuré, concis, dynamique, mais aussi original et de nature à mettre réellement en valeur les compétences et les motivations du candidat ;
- être, dans l'ensemble de l'entretien, spontané dans son expression, naturel, tout en ayant une attitude réfléchie ; rester attentif et à l'écoute du jury durant tout l'entretien ;
- se montrer cohérent tout au long de son discours ;
- illustrer par des exemples concrets son propos sur les compétences acquises, les réalisations, les projets conduits ou les actions menées ;
- soigner sa gestuelle, le comportement non verbal étant également pris en compte par le jury, qui apprécie toutes les composantes de la présentation du candidat et l'image qu'il renvoie ;
- se renseigner sur les structures et postes offerts en cas de réussite au concours. Les candidats ne doivent pas tenir pour acquis qu'ils resteront nécessairement au sein de la même structure et envisager un minimum de mobilité ;
- se documenter tout au long de l'année, et bien avant son inscription au concours, sur l'actualité du ministère de l'intérieur et du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), les enjeux des grandes politiques publiques, en particulier celles mises en œuvre par l'échelon déconcentré, l'évolution des institutions, les marchés publics, l'exécution du budget de l'État en mode LOLF, le rôle de la direction de l'immobilier de l'État et du responsable régional de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) ;
- mettre à jour sa culture administrative générale (notamment les droits et devoirs d'un fonctionnaire, les principes républicains) ;
- ne pas hésiter à prendre position, de façon argumentée, lorsque le jury demande au candidat son avis personnel.

2 – Pour le concours interne :

L' épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve consiste en une résolution d'un cas pratique, dans la spécialité choisie, à partir d'un dossier à caractère technique permettant d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à conduire un projet.

- Spécialité logistique :

L'épreuve d'admissibilité consistait à la préparation de deux courtes notes sur des thèmes d'actualité, à partir d'un dossier et des connaissances des candidats.

Il était attendu la démonstration des capacités de synthèse et de restitution d'un ensemble de documents issus de sources ouvertes. La réflexion du candidat était guidée par la liste progressive des questions du sujet, dont les réponses minimales étaient présentes dans le dossier.

Les principaux points d'amélioration des candidats pourraient porter sur :

- l'identification des points clés d'un dossier ;
- quelques rappels pratiques du code de la commande publique ;
- l'amélioration des connaissances de l'environnement administratif, notamment de l'organisation de la chaîne logistique nationale ;
- les modalités de pilotage d'une structure, d'un projet, les modalités de gouvernance.

- Spécialité immobilière :

L'épreuve concernant l'immobilier a été plus satisfaisante, les candidats dans ce domaine ayant souvent bien appréhendé le sujet.

Les épreuves d'admission:

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury permettant de vérifier la motivation, les capacités du candidat à répondre aux exigences techniques et les aptitudes au management requis pour l'exercice des fonctions auxquelles il postule. L'entretien comporte une ou des mises en situation professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

A l'oral, on peut, tout comme au concours externe, s'étonner d'une connaissance peu affirmée de l'environnement quotidien des candidats.

Plusieurs candidats étaient fébriles sur les mises en situation ne se projetant pas assez sur des missions d'encadrement ou de chef de projet afin d'imaginer/décrire la posture à adopter.

Près de la moitié a eu des difficultés à se projeter dans les domaines techniques du ministère de l'Intérieur des Outre-mer (MIOM). Un manque d'ouverture d'esprit a été nettement constaté ; par manque de maturité pour certains.

L'entretien se voulant un moment de partage et de dialogue mettant en avant le potentiel des candidats, le jury regrette une mauvaise gestion du stress et des réponses aux questions de manière approximative, diluées, non explicites ni synthétiques ou pas assez nuancées.

Le jury a apprécié la spontanéité et la sincérité de certains candidats même si l'expression paraissait parfois maladroite.

Le vice-président du jury :

Franck BADEL

